

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 février 2024

Délibération n°2024/002

L'an deux mille vingt-quatre, le sept février à 18H30 les membres du Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Roland DRAVET, Maire.

Étaient présents : MM Roland DRAVET, Alain EYNARD-VERRAT, Mme Dominique HAZUCKA, MM Michel LEGER, Vincent MAITRE, Pascal PESSOZ, Mmes Elodie POZIN-ROUX, Anne-Marie ROCHE, M. Franck ROCHE

Étaient absents : MM Damien BLANC et Serge GAUDET

Convocation du : 01 février 2024 - Affichage du : 01 février 2024

Nombre officiel de Conseillers : 15

Conseillers en exercice : 11

Conseillers présents : 9/ Conseillers représentés : 0

M. Vincent MAITRE a été élu secrétaire de séance.

LE MAIRE
D. HAZUCKA

12 FÉV. 2024

RÉGÉPISSÉ

OBJET : VENTE DE LA PARCELLE L 604 AU PLAN

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal a validé le projet d'extension des réseaux et de défense incendie entre le PLAN et la ROCHE qui permettra la construction à terme de 5 habitations.

Dans le cadre de cette opération, la commune a diligenté une procédure de biens sans maître sur le compte de Monsieur Alexandre Henri CHARVIN pour acquérir entre autres la parcelle L 604.

Arrivé au terme de la procédure et à la réception de l'acte administratif confirmant que les parcelles de Monsieur Alexandre Henri CHARVIN sont désormais propriété de la commune, Monsieur le Maire présente le projet de vente de la parcelle L 604 au profit de Monsieur Jean-Yves ROCHE. En effet, Monsieur ROCHE est propriétaire de parcelles qui lui permettraient de créer un lot à construire pour accueillir une maison d'habitation.

Pour réaliser son projet, Monsieur ROCHE demande à la Mairie l'acquisition de la parcelle communale L 604 située au lieudit le Plan d'une superficie de 148 m².

Les frais de vente seraient les suivants :

- Frais administratifs d'acquisition de la parcelle L 604 : 594 €
- Vente de la parcelle L 604 de 148 m² à 40 €/m² : 5 920 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, par 8 voix POUR (Mme Anne-Marie ROCHE n'a pris part ni au débat ni au vote).

APPROUVE la vente de la parcelle L 604, d'une superficie de 148 m², située lieu-dit « Le PLAN » à Monsieur Jean-Yves ROCHE ;

DIT que le prix de vente s'élève à 40 €/m², soit un total de 5 920 € ;

ACCEPTTE que cette vente soit régularisée par acte administratif ou acte authentique chez un notaire ;

DIT que les frais liés au transfert de propriété (frais d'acte, document d'arpentage, ...) et frais administratif pour l'acquisition de la parcelle L 604 seront à la charge de l'acquéreur ;

AUTORISE M. Pascal PESSOZ, 1^{er} Adjoint, à représenter la Commune de Montagny lors de la signature de l'acte de vente à intervenir, conformément à l'article L 1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en Sous-Préfecture d'ALBERTVILLE le 12 FEV. 2024*

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


Roland DRAVET



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif Grenoble dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (2 place de Verdun 38000 GRENOBLE ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.